

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 27 mai 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/05/27-2/03

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : LAPLACE Jacky

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TALLET Maud

OBJET : Action sociale en faveur du personnel : répartition des crédits de subvention.

Le Conseil général a voté, lors de sa séance du 28 janvier 2011, une enveloppe de subventions à hauteur de 1 486 340 € au titre du budget primitif 2011, dont un crédit de 15 000 € destiné au fonctionnement de diverses associations à caractère culturel ou sportif, au bénéfice des agents du Département. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention aux associations ayant présenté une demande.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 31 janvier 2011, relative au Budget Primitif de l'exercice 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

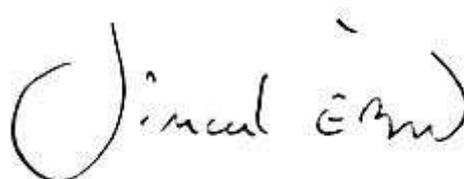
D'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2011 à l'association suivante :

- Associations à caractère culturel ou sportif (crédits inscrits : 15 000 €)
 - Amicale 77 4 000 €

La subvention sera prélevée sur l'action : « Actions sociales », opération : Subventions ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ